

# Protocole sanitaire pour la reprise du sport amateur

En date du 13 mai 2021

<p>Aération régulière des locaux</p>		<p>Maintien d'une distance de 1 mètre minimum entre chaque échiquier</p>	<p><b>PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES</b></p> 
	<p>Mise à disposition de gel hydroalcoolique</p>		<p>Affichage des gestes barrières au club</p>
<p>Port du masque pour toutes les personnes de plus de 6 ans</p>		<p>Tenue d'un relevé des personnes présentes</p>	
	<p>Désinfection du matériel</p>		<p>Respect des protocoles sanitaires fixés par la commune</p>
<p>Désignation pour chaque événement d'un responsable Covid qui assure la mise en oeuvre de ces mesures</p>		<p>Nettoyage régulier des locaux</p>	
	<p>Respect des gestes barrières</p>		<p>Lecture attentive du protocole sanitaire du Ministère</p>

Ce visuel résume les règles du protocole sanitaire du Ministère, publié le 19 mai 2021. Il ne remplace pas sa lecture.

Du fait de l'évolution possible de la situation sanitaire, nous vous invitons à suivre avec attention les mesures qui pourraient être prises sur votre territoire ces prochaines semaines.